



# Commune de Préverenges

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 5/09**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 40'000.00 POUR UN CONCOURS  
D'IDEE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE FETE**

## **Demande d'un crédit de Fr. 40'000.00 pour un concours d'idées pour le réaménagement de la place de fête**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet une demande de crédit destinée à financer un concours d'idées pour le réaménagement de la place de fête située à l'Est de l'avenue de Croix-de-Rive et au Nord de l'avenue de la Plage.

### **1. Historique**

Dès 1982, les Autorités ont étudié plusieurs variantes de réaménagement du parking, sans pour autant trouver la solution qui convienne.

Du 24 février au 28 mars 1989, la Municipalité a soumis à l'enquête publique un projet qui a soulevé plusieurs oppositions et remarques. Le projet n'étant pas compatible avec la zone de verdure, la Municipalité a étudié en parallèle, la possibilité de colloquer l'entier de la parcelle en zone d'utilité publique sur laquelle un parking pourrait être érigé. Finalement, ce projet ne s'est pas concrétisé.

Pendant la présente législature, la Municipalité souhaite relancer un projet d'intention vu l'intérêt grandissant de toutes sortes d'activités au bord du lac et pour répondre notamment aux attentes de la population, mais aussi dans l'esprit de continuité du réaménagement de la plage qui vient d'être réalisé.

En effet, l'urbanisation de notre village s'est développée de telle sorte que les activités de loisirs sont la plupart du temps concentrées du côté du bord du lac. Les atouts naturels de nos rives leur confèrent une attractivité importante qui doit être contenue par le biais de divers aménagements.

Ainsi, conformément à ce qu'avait annoncé la Municipalité au moment de l'adoption du préavis sur l'érosion de la plage, il s'agissait d'avoir déjà à ce stade une vision d'ensemble des aménagements de la plage et de la place de fête. Partant, le présent préavis répond à cette volonté de poursuivre les travaux entrepris et d'offrir à terme un site attractif et cohérent permettant de contenir le succès de notre plage tout en permettant le développement d'activités de loisirs et sportives, principalement pour les enfants de notre commune !

### **2. Procédure**

La seule possibilité qui s'offre à la Municipalité pour modifier la zone de verdure en zone d'utilité publique est d'élaborer un PPA (plan partiel d'affectation).

Un concours d'idées est la meilleure solution aux yeux de la Municipalité car les résultats attendus permettront de mettre en évidence toutes sortes d'idées et de solutions qui pourront s'avérer intéressantes par la suite, pour l'établissement du PPA.

### 3. Concours d'idées

Un concours d'idée se fait par « appel d'offres » en procédure anonyme, en principe ouverte à tous bureaux et entreprises spécialisés dans le domaine requis. La durée de la procédure est d'environ 4 à 6 mois depuis l'appel à candidature jusqu'à l'annonce des résultats.

Un jury indépendant est obligatoirement mis en place dont plus de la moitié des membres doivent être des professionnels en rapport avec les prestations mises en concours. Le jury élabore des critères de jugement et sa décision correspond à un jugement. L'attribution d'un mandat suite au concours d'idées n'est pas obligatoire.

La Municipalité prévoit de nommer un jury de 9 personnes au maximum, composé de 2 membres du Conseil communal, 2 membres des Services cantonaux (Service du développement territorial + Service des eaux, sols et assainissement), l'urbaniste conseil de la Municipalité, 1 membre de la Société suisse des ingénieurs et architectes - section Vaud, 2 Municipaux et du responsable du Service technique communal.

Le résultat du concours permettra d'établir un cahier des charges précis pour l'élaboration d'un PPA de la place de fête.

Une planche de prix est obligatoire pour récompenser les meilleures idées. L'adjudicateur peut fixer un montant global dont il décidera par annonce préalable, les parts qui seront dévolues à :

- d'éventuelles indemnités égales pour chaque candidat,
- d'éventuelles mentions,
- récompenser par des prix les meilleures idées.

### 4. Coûts du concours d'idées

• Indemnités à 5 bureaux d'études (3 au minimum)	Fr. 25'000.00
• Mentions, récompenses pour les meilleures idées	Fr. 8'000.00
• Honoraires pour le comité de sélection (jury)	Fr. 4'000.00
• Frais de reproduction de documents	Fr. 500.00
• Information au public	Fr. 1'500.00
• Divers et imprévus	Fr. 1'000.00
• Montant total TTC	<u>Fr. 40'000.00</u>

### 5. Cadre du projet et lignes directrices

Le périmètre du concours d'idées inclura l'entier de la parcelle n° 418, y compris son prolongement côté *Ouest* sur l'avenue de Croix-de-Rive, côté *Est* avec la portion de l'avenue de la Plage jusqu'à la hauteur du chemin du Cloalet, délimité au *Nord* par les parcelles n° 261, 264, 266 et 267 et au *Sud* par le Lac.

Les lignes directrices du concours d'idées devront permettre ensuite la mise en place d'un PPA, lequel devra notamment tenir compte de :

- 1) La création d'un parking semi-enterré de 180 places au maximum (*nombre actuel*), à éloigner du lac.
- 2) Le maintien d'un accès des véhicules à l'avenue de la Plage, en faveur des bénéficiaires de servitudes, sans oublier les piétons et les cyclistes. La circulation devra se faire le plus en retrait possible du lac.
- 3) L'aménagement d'un accès au lac pour les planches à voiles et les bateaux.
- 4) L'aménagement de douches et de WC publics.
- 5) Le maintien d'une place de jeux pour les enfants.
- 6) L'aménagement d'une zone de dépose pour le matériel de plage ou de planches à voile.
- 7) L'aménagement d'une surface plane d'environ 50 m x 15 m permettant de dresser une tente lors de la fête du 1<sup>er</sup> août, de l'Abbaye ou de l'installation d'un chapiteau de cirque, par exemple. Elle devra pouvoir être équipée de prises d'eau, d'électricité, voire de gaz, et du raccordement aux collecteurs.
- 8) L'intégration des activités nautiques et du Surf Shop, par la création d'un ou de plusieurs pavillons ou autres aménagements utiles (surface env. 320 m<sup>2</sup>).

## 6. Financement

La Municipalité propose :

- De financer la dépense de Fr. 40'000.00 par un prélèvement correspondant sur le compte « Fonds de réserve pour l'aménagement de la plage et des berges de la Venoge » dont le solde s'établit, au 31.12.2008 à Fr. 1'870'272.15.
- De payer ce montant par les avoirs en caisse de la commune, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

## 7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 5/09 du 10 juin 2009,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 40'000.00 pour un concours d'idées pour le réaménagement de la place de fête,
- D'approuver le financement proposé à savoir le prélèvement de Fr. 40'000.00 dans le compte « Fonds de réserve pour l'aménagement de la plage et des berges de la Venoge »,

DIT

Que le montant de Fr. 40'000.00 sera payé par les avoirs disponibles en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 juin 2009

**Délégués de la Municipalité :**                      **Christian Masserey**

**Première séance de la Commission :**    **29 juin 2009, à 19h30**  
**Le Château, salle de la Municipalité**

Au nom de la Municipalité  
le Syndic :    la Secrétaire-adjointe :

Ch. Mingard

V. Aubert

Annexe : un plan de situation

Préverenges, le 10 juin 2009/CMY/ca